RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ATTESTATION DU SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES (SIE) OU DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES DEMANDÉE AU TITRE DE LA PROCÉDURE DE LIQUIDATION AMIABLE

FINANCES PUBLIQUES

En application de l'article R237-7 du Code de commerce le liquidateur doit déposer une attestation de régularité fiscale au greffe du tribunal de commerce en annexe au registre du commerce et des sociétés. La présente attestation se substitue à l'attestation de régularité fiscale délivrée dans le cadre des marchés publics, lorsque la société ne relève pas des impôts commerciaux.

Désignation du demandeur

DÉNOMINATION : ABGC n°SIREN 750 679 573 RCS Vienne

ADRESSE du principal établissement ou du domicile de l'exploitant :
800 route des Bisses
38630 LES AVENIERES

N° SIRET : 750 679 573

Date et lieu : LES AVENIERES le 24/03/2025

(signature et qualité du demandeur)
Le Liquidateur Bernard CIMPLA

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception de la demande : 25/03/2025

Il est attesté que, SCI ABGC[1]

est en règle au regard des obligations fiscales lui incombant.

Date : 25/03/2025

Signature et cachet du Chef de service

P/o L'agent des finances publiques
Laura VIRGINIUS

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
LA TOUR DU PIN
Centre des Finances Publiques
46 rue Pierre VINCENDON BP 213
38351 LA TOUR DU PIN CEDEX 2
Téléphone 04.74.83.29.10

[1] Nom, prénom, dénomination, tels qu'indiqués dans le cadre « Désignation du demandeur »